

Ecrit par le 11 avril 2025

# Annulation de la 109e Foire internationale des antiquaires de l'Isle-sur-la-Sorgue



La [ville de l'Isle-sur-la-Sorgue](#), en accord avec son délégataire en charge de l'organisation de la foire internationale, vient d'annoncer l'annulation de la [109<sup>e</sup> Foire internationale l'Isle-sur-la-Sorgue Antiques Art & You](#) qui devait se tenir du 13 au 16 août 2020.

Une décision prise en vertu de l'article 8 du Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et selon lequel « aucun évènement réunissant plus de 5 000 personnes ne peut se dérouler sur le territoire de la République jusqu'au 31 août 2020 ».

Une réflexion sur un report de l'évènement au deuxième semestre est cependant en cours même si aucune n'est encore connue à ce jour.

Ecrit par le 11 avril 2025

Partagée en 6 secteurs (brocante antiquités, artisans artistes, design décoration, vintage, art contemporain et livres anciens vieux papiers), la Foire internationale des antiquaires de l'Isle-sur-la-Sorgue du mois d'août regroupe chaque année plus de 500 exposants et accueille près de 100 000 personnes.

## Appel à candidature aux associations pour le CCAS de l'Isle-sur-la-Sorgue



Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de l'Isle-sur-la-Sorgue lance un appel à candidature aux

Ecrit par le 11 avril 2025

associations dans le cadre du renouvellement de son conseil d'administration. Le CCAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget propre. Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS, qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, est renouvelé.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ce conseil d'administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ». Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (Udaf),
- un représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CCAS. Elles sont invitées à adresser une liste comportant au moins 3 personnes. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département,
- menant des actions de prévention, d'animation ou développement social dans la commune,
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- qui ne sont pas membres du conseil municipal.
- 

Les mandats des administrateurs élus et nommés du conseil d'administration courent jusqu'aux prochaines élections municipales.

Délai impératif : Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à l'attention de Monsieur le Maire, Président du CCAS à l'adresse suivante : CCAS - 387 avenue Napoléon Bonaparte - 84800 l'Isle-sur-la-Sorgue au plus tard le 25 juin 2020, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises à l'agent du CCAS contre accusé de réception.

Contact et information : Caroline Chalimon - Directrice du CCAS - 04 90 38 07 86 ou

Ecrit par le 11 avril 2025

[c.chalimon@islesurlasorgue.fr](mailto:c.chalimon@islesurlasorgue.fr)

---

## Isle-sur-la-Sorgue : Enedis sécurise l'alimentation de Rousselot

Enedis Provence-Alpes du Sud vient de confier le renouvellement de 1 000 mètres de câble haute tension à l'Isle-sur-la-Sorgue à la Société PRC. Ce chantier a pour objectif de fiabiliser et sécuriser l'alimentation de l'entreprise Rousselot (ex Sanofi), qui emploie plus de 170 salariés, et dont les processus de production sont extrêmement sensibles. Dans ce but, le gestionnaire du réseau d'électricité fait remplacer des câbles d'anciennes technologies pour améliorer la performance du réseau et la qualité de fourniture à ses clients, dans ce cas une industrie de pointe. Le chantier a donc été placé en priorité dans le plan de relance d'activité d'Enedis qui a cependant mené plus de 8 500 interventions, auprès notamment de sites sensibles comme les hôpitaux et les urgences vitales, lors de la période de confinement dans les départements des Bouches du Rhône, du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes. Pour cela, 390 salariés sur les 1 600 que compte Enedis Provence-Alpes du Sud ont été mobilisés sur le terrain.

### « Soutenir la relance d'activités en région »

« Enedis continue de tenir ses engagements quant à sa mission de service public, explique Cédric Boissier, directeur régional Enedis Provence-Alpes du Sud. Dès le début du mois de mai, une nouvelle étape a été engagée : accompagner le déconfinement en assurant la protection de la santé de nos salariés et celle de nos clients. Soutenir la relance d'activités en région, en lien avec les parties prenantes, est un enjeu majeur pour Enedis. » Par ailleurs, l'opérateur a souligné que la digitalisation du réseau de distribution d'électricité avait permis la réalisation de nombreuses interventions à distance. « En effet, disposer de 1 190 240 compteurs Linky sur notre territoire a été très précieux pendant cette crise, car plus de 97 000 interventions techniques et diagnostics ont été réalisés à distance pendant le confinement en Provence Alpes du Sud », insiste Enedis.

Ecrit par le 11 avril 2025

---

## Isle-sur-la-Sorgue : Installation du conseil municipal

L'installation du conseil municipal nouvellement élu le 15 mars dernier se tiendra mardi 26 mai à 18h30 à la salle des fêtes, avenue Napoléon Bonaparte. En raison de la crise sanitaire, la séance se tiendra en public mais en nombre limité à 30 personnes. Pour celles et ceux qui souhaiteraient assister à la séance d'installation, il faut obligatoirement réserver sa place par mail : [courrier@islesurlasorgue.fr](mailto:courrier@islesurlasorgue.fr).

Pour rappel, le maire sortant Pierre Gonzalvez (DVD), chef de file de la liste 'L'Isle ensemble', est arrivé en tête dès le 1er tour en obtenant l'aval de 3 138 électeurs sur 6 097 votants, soit 53,41 % des suffrages exprimés.

---

## Isle-sur-la-Sorgue : reprise des travaux du city stade

Écrit par le 11 avril 2025



À partir du mercredi 13 mai, la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue reprend les travaux du futur city stade. Le chantier, interrompu en raison du confinement, redémarre donc les 13 et 14 mai prochains avec l'installation des toilettes publiques, puis, du 18 au 22 mai, la pose de la structure du city stade.

Attenant au skatepark inauguré en 2019, le futur lieu de 264 m<sup>2</sup> disposera d'un terrain de 12 x 22 mètres, offrant aux jeunes l'Islois la possibilité d'exercer de nombreux sports (football, handball, basketball, hockey, volley ou encore badminton) au sein d'un environnement sécurisé. Porté notamment par le conseil municipal des enfants, ce nouveau projet a pour vocation de développer un véritable parc de sports urbains en accès libre au sud de la commune, route de Cavaillon.

---

## La filaventure Brun de Vian-Tiran rouvre ses portes ce lundi

Ecrit par le 11 avril 2025



**La Filaventure Brun de Vian-Tiran, Musée sensoriel des fibres nobles, propose de sortir du confinement tout en douceur en venant redécouvrir tout le savoir-faire de la Manufacture exposé sur 460 m<sup>2</sup>, pour le plus grand plaisir des amateurs de beau, de bien, de bien-être...**

### **Entreprise du patrimoine vivant (EPV)**

Manufacture textile unique en France créée en 1808, Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) et premier partenaire des bergers français, Brun de Vian-Tiran transforme les laines de France et des 5 continents sur les rives de la Sorgue depuis 8 générations et plus de deux siècles. Ses artisans lainiers, forts de 17 ans

d'expérience en moyenne, réalisent les créations textiles à travers les opérations de filature, tissage, apprêts et confection dans le respect de l'environnement produisant plaids, écharpes, châles, couettes, oreillers et couvertures très renommés.

### **Apprendre en s'amusant**

Écrit par le 11 avril 2025

Acteur du tourisme local et régional, la Filaventure Brun de Vian-Tiran propose 460 m<sup>2</sup> de dispositifs interactifs et de multimédia éducatifs pour découvrir un métier fait de valeurs locales, solidaires et écoresponsables, contribuant à construire pour demain un monde plus responsable. Un parcours de visite d'1h30, où les enfants sont guidés par Edgar le mouton et où chaque étape est une invitation à découvrir de nouveaux univers, de nouvelles perspectives.

### **Une muséographie très aboutie**

Celle-ci se déroule au fil de 4 étapes avec le Marché aux laines où l'on découvre la quête, à travers le monde, des laines rares et des fibres nobles avant de faire une halte pour voir et écouter un film-reportage où se livrent Pierre (le fils) et Jean-Louis Brun (le père), contant l'histoire familiale entrepreneuriale inscrite dans l'Adn de 8 générations. La 3e étape du voyage propose d'emprunter le labyrinthe de la transformation relatant les 15 étapes immuables de la réalisation d'une création textile puis l'on clôt la visite avec le laboratoire de la création qui ouvre le voile sur les coulisses de la création et du design en partenariat avec la plus haute école française de création industrielle. XXX

### **La boutique**

A la fin de la visite on se délasse en regardant de plus près les délicates étoffes produite par la Maison Brun de Vian-Tiran dans sa boutique de 160m<sup>2</sup> hébergée dans un bâtiment industriel classé -une ancienne filature- proposant objets de décoration, créations de mode et univers de la nuit et du soleil.

### **Pour commander**

Click&drive, la commande est passée sur le site Web et remise directement sur le parking de la boutique. En cas d'urgence et pour le jour même, le client peut passer un appel à la boutique et récupérer directement sa commande sur le parking.

### **La Filaventure Brun de Vian-Tiran**

Avenue de la Libération - 84 800 Isle-sur-la-Sorgue. 04 28 70 28 00 - [contact@brundeviantiran.com](mailto:contact@brundeviantiran.com)

Horaires d'ouverture du musée et de la boutique : de 10h à 19h selon la saison. Tarif 7,50€.

Brun de Vian-Tiran - [www.brundeviantiran.com](http://www.brundeviantiran.com) A venir : un calendrier d'événements et des ateliers pédagogiques sera bientôt proposé.

### **Les mesures spéciales**

Jauge limitée à 40 visiteurs pour le Musée et 20 personnes pour la Boutique. Port du masque obligatoire pour les visiteurs et le personnel du Musée et de la Boutique. Chaque visiteur de La Filaventure aura, dès son arrivée, une paire de gants, avec quelques consignes pour sublimer sa visite et un échantillonneur de 5 laines exceptionnelles (Cachemire, Alpaca, Chameau, Yack et Mérinos d'Arles Antique®) qu'il pourra



Ecrit par le 11 avril 2025

toucher et apprécier en toute sécurité, sans gants, et qu'il conservera. Paiement caisse par carte ou en espèces avec l'appoint (le visiteur déposera les espèces dans une boîte, sans contact physique). Gel hydro-alcoolique à disposition en plusieurs points de la boutique. A la Boutique, les clients peuvent toucher les créations textiles après s'être désinfecté les mains (avant et après). Nettoyage adapté complet une fois par semaine, plus les zones les plus touchées (poignées, comptoir...) deux fois par jour, et désinfection du sol tous les jours. Les consignes de prudence sont affichées à l'entrée et le sas reste ouvert pour éviter d'avoir à actionner la poignée.

## Commerce local : les maires interpellent le président de la République



Suite à l'annonce du président de la République concernant le prolongement de la période de confinement jusqu'au 11 mai prochain, l'Associations des maires de Vaucluse (AMV) et la commune de Saint-Rémy-de-Provence ont décidé de lui écrire une lettre ouverte pour témoigner de leur inquiétude vis-à-vis des conséquences sur le commerce local.

Ecrit par le 11 avril 2025

Jean-François Lovisolo, président de l'AMV et maire de La Tour d'Aigues, Pierre Gonzalvez, co-président de l'AMV et maire de l'Isle-sur-la-Sorgue, et Hervé Chérubini, maire de Saint-Rémy-de-Provence, demandent à Emmanuel Macron une modification du règlement actuel afin de faire face à l'absence d'activité, du fait d'une année touristique qui s'annonce blanche.

### **Intervenir directement pour soutenir l'activité économique locale**

Ne contestant pas le bien-fondé de ces mesures, ces élus rappellent que « c'est la vie de nos commerces, l'emploi, l'attractivité de nos territoires qui vont être aussi mis en péril, activités qui dans le rural et le péri-urbain, ont déjà beaucoup souffert. Ce redressement, que nous souhaitons tous, va donc s'avérer douloureux et difficile. »

En conséquence, ils sollicitent deux mesures : 'une année blanche fiscale pour les activités qui ont été touchées par les mesures de confinement ainsi que l'assouplissement des règles pour permettre aux collectivités locales, communes et intercommunalités, d'intervenir directement dans le soutien à nos activités économiques.

« Nous élus locaux, au contact direct des acteurs du territoire, nous connaissons parfaitement leur situation et leurs besoins, et nous savons déjà que la 'survie' de ces acteurs, qui sont les moteurs de nos communes, directement touchés par la crise sanitaire, va inévitablement passer par l'octroi de subventions exceptionnelles », poursuivent-ils dans cette lettre ouverte.

### **Comment financer ces aides ?**

« Où trouver les fonds pour apporter cette aide ? », s'interrogent les élus qui constate ensuite que « les marges de manœuvre sur les budgets de fonctionnement de nos finances locales sont de plus en plus réduites, quand elles existent encore ! Les villes continuent à payer leurs agents et leurs fournisseurs. Et la crise va entraîner mécaniquement une baisse des recettes de fonctionnement des municipalités cette année : chute des recettes de parking, rendu gratuit en raison du confinement, diminution des droits d'entrée des salles de spectacles ou des droits d'occupation du domaine public des terrasses des bars et restaurants, fermés eux aussi... Assimiler comptablement ce nécessaire dispositif d'aides d'urgence à des subventions de fonctionnement reviendrait donc à se priver d'un levier important d'intervention. A l'inverse, dans cette difficile année 2020, mairies et intercommunalités vont voir leur volume de dépenses d'équipement diminuer. L'épidémie qui sévit actuellement a pour conséquence de ralentir, voire de reporter, les projets d'équipement prévus et déjà intégrés à nos Plans pluriannuels d'investissement (PPI). Ces chantiers ne reprendront leurs cours, qu'au mieux, dans quelques mois. Peut-être avant l'été. Plus sûrement, juste après. Ces fonds disponibles budgétairement, dont une partie ne sera pas dépensée en cours d'année, peuvent être rapidement mobilisés par le bloc local dans toute la France, et permettre de soutenir les acteurs économiques et ainsi compenser la faible injection de fonds publics dans l'économie réelle. Nos sections d'investissement ne seront pas mises à mal en 2020 en raison de la diminution inéluctable des dépenses d'équipement et, de plus, le financement des dépenses d'investissement peut se faire par emprunt bancaire.

### **Permettre les aides versées par les communes**

Ecrit par le 11 avril 2025

« Pour permettre ce transfert, il faut désormais que l'Etat permette que les aides qui seront versées par les communes et les intercommunalités aux entreprises, aux commerces et aux associations, soient considérées comme des dépenses d'investissement et se traduisent comptablement comme des subventions d'équipement. Cela doit passer par une modification exceptionnelle, pour l'année 2020, des textes en vigueur, et notamment permettre aux communes d'intervenir aussi dans la sphère économique. Pour être à la hauteur des enjeux et investir dans la pérennité de notre tissu économique local et de nos emplois, c'est une mesure simple que nous proposons », conclu cette lettre ouverte.

## Une pétition mise en ligne

Afin de soutenir leur démarche, l'Associations des maires de Vaucluse (AMV) et la commune de Saint-Rémy-de-Provence ont aussi mis en ligne une pétition 'COVID 19 - Mesures en faveur de nos commerces locaux'.

Pour en savoir plus ou pour signer, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-après : [ICI](#)

## Saint-Rémy-de-Provence

### La Ville crée déjà un fond de soutien de 100 000 €

La commune de Saint-Rémy a créé un fonds de soutien exceptionnel de 100 000 € pour faire face à la crise économique et sociale qui devrait succéder à la crise sanitaire. Destiné aux Saint-Rémois les plus fragilisés, ce fond viendra compléter le dispositif d'aides habituel du CCAS.

« Les conséquences économiques et sociales liées à la crise du Covid-19 commencent déjà à se faire ressentir chez de nombreuses familles saint-rémoises, privées pour certaines d'une partie de leurs revenus (cessation d'activités pour les commerçants, pour les auto-entrepreneurs, etc.), explique la municipalité. L'immédiate après-crise risque également d'être une période humainement très difficile pour bon nombre de concitoyens qui ne pourront, pour certains, retrouver le même niveau d'activités, et donc de revenus. »

Écrit par le 11 avril 2025

# 5 millions de masques distribués par la Région à partir de jeudi

Ecrit par le 11 avril 2025



Ecrit par le 11 avril 2025

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur va recevoir une cargaison de 5 millions de masques chirurgicaux mercredi 22 avril prochain. Le lendemain, ces masques seront distribués selon les modalités établies par le comité d'éthique sanitaire réunissant le Conseil régional ainsi que l'ARS (Agence régionale de santé).

« Depuis le 21 mars, les collectivités territoriales ont obtenu du Gouvernement le droit d'acquérir des masques sur les marchés internationaux, explique Renaud Muselier, président de la Région. Immédiatement, et dès le 22 mars, nous avons passé une commande importante de 5 millions de masques. »

L'occasion pour le président de la Région de remercier publiquement le Gouvernement français et le groupe marseillais CMA-CGM grâce à qui le Conseil régional a pu consolider la commande et ainsi que le volet logistique, via sa filiale Ceva Logistics. « Grâce à ce travail collectif, nous avons pu sécuriser cette filière, avec un intermédiaire local particulièrement fiable et honnête », insiste Renaud Muselier qui n'a pas oublié les masques rachetés au triple du prix par des intermédiaires américains sur le tarmac même des aéroports chinois juste avant leur chargement à destination de la France.

### **Priorité aux soignants, aux forces de l'ordre et aux petites communes**

Le Conseil régional et l'ARS ont souhaité que cette répartition soit menée dans la plus grande transparence et bâtie autour de principes clairs avec « une priorité absolue aux soignants et à tous ceux qui les accompagnent dans cette mission », « un geste significatif pour les forces de l'ordre chargées de faire respecter le confinement » ainsi qu'un soutien aux petites et moyennes communes de la région.

« Il s'agit de les aider à mettre en place des dispositifs de solidarité et à préparer les phases de déconfinement », assure le président de la Région.

Dans le détail, 3,5 millions de masques seront distribués aux soignants de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 millions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux et 1,5 million pour les pharmacies ainsi que les médecins, infirmiers, pharmaciens, biologistes, kinés, aides à domicile indépendants, dentistes...), 500 000 pour les forces de l'ordre et 1 million pour les 900 communes de la région de moins de 20 000 habitants, avec un plancher de 100 masques par commune, au prorata de leur population.

### **30 000 masques commandés par Sorgues**

Dans le même temps, la municipalité de Sorgues vient de commander 30 000 masques et lance un appel aux couturières afin de pouvoir faire face à l'éventuel déconfinement progressif prévu à partir du 11 mai prochain avec le port du masque recommandé, voire obligatoire. Dans cette optique, la Ville de Sorgues a commandé 30 000 masques. Un approvisionnement qui comprendra 20 000 masques en tissu, et donc réutilisables, et 10 000 masques médicaux.

Par ailleurs, la Ville a acquis tissu, fils et élastiques et propose d'offrir le matériel ainsi qu'un patron homologué par l'Afnor (Association française de normalisation) à toutes les personnes qui voudraient confectionner bénévolement des masques à leur domicile où le matériel pourra leur être livré.

Écrit par le 11 avril 2025

En parallèle, un atelier de confection a été mis en place au sein de la salle des fêtes pour permettre à des agents municipaux bénévoles de participer à l'opération. Ces agents municipaux auront également pour mission de préparer les commandes des couturières à domicile. L'installation de machines à coudre sur place permettra également d'accueillir les couturiers(ères) ne disposant pas de l'outil de fabrication et souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Naturellement, sur place, l'ensemble des mesures barrières seront scrupuleusement respectées avec une distance entre les postes de réalisation, des lingettes désinfectantes ainsi que du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition. Pour participer à cette opération, il faut contacter le 06 42 54 23 58.

### **140 000 masques pour la Cove**

Même stratégie pour la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) qui a aussi commandé 140 000 masques, soit 2 par habitants. Pris en charge financièrement pour moitié par la Cove, et pour l'autre moitié par chacune des communes selon leur nombre d'habitants, la distribution sera organisée dans chaque commune selon des modalités qui permettront la protection de tous. Une mobilisation publique qui n'empêche cependant pas les initiatives individuelles locales. Ainsi, Patricia Vautrin, couturière autodidacte installée à Carpentras disposant de sa propre marque 'Chat noir', a gracieusement offert 100 masques au personnel de la Cove. Ces protections ont été remises aux agents de ramassage assurant la collecte des déchets et au service Petite Enfance accueillant les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise.

### **L'Isle-sur-la-Sorgue et Cavillon également**

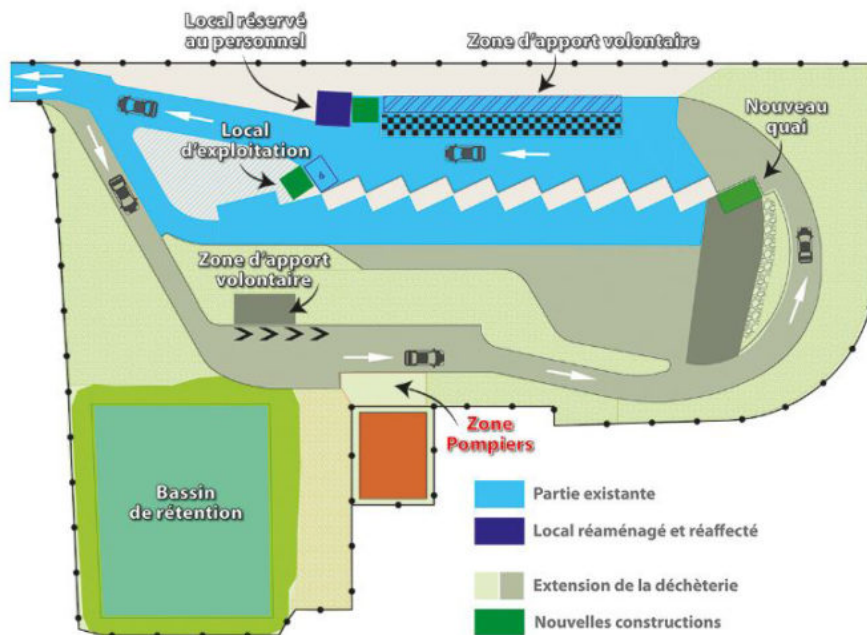
De son côté la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) se sont engagées à fournir des masques de protection à l'ensemble des habitants du territoire intercommunal.

En marge de l'action de collectivité, là aussi on assiste à de nombreuses initiatives privées comme celle d'un médecin, d'une association et d'une commerçante de l'Isle-sur-la-Sorgue qui, avec l'appui de la Ville, ont lancé un projet bénévole pour permettre la fabrication à large échelle de masques de protection grand public en tissu à destination des habitants.

Rappelons qu'il y a quelques jours, c'est la ville de Cavillon qui a commandé 30 000 masques, un pour chaque Cavillonnais. Des masques 'made in France' commandés auprès d'une société hexagonale utilisant notamment un textile écocertifié 100 % coton.

Ecrit par le 11 avril 2025

# L'Isle-sur-la-Sorgue ouvre une déchèterie pour les professionnels



Conformément aux consignes de l'Etat et aux problèmes posés par certaines évacuations de déchets, les déchèteries ont été fermées au public en raison du confinement lié à l'épidémie de Covid 19. Cependant la Communauté de communes Pays-des-Sorgues-Monts-de-Vaucluse (CCPSMV) a souhaité mettre en place un service minimum à la déchèterie de L'Isle-sur-la-Sorgue pour les professionnels à partir de ce vendredi 10 avril.

## Pour continuer l'activité économique

Par ce dispositif, la CCPSMV a souhaité faciliter la continuité de l'activité économique des artisans et entreprises du territoire, en proposant cette solution pour l'évacuation de leurs déchets.

## Les infos pratiques

Ce site sera ouvert les mardis et vendredis de 9h à 12h. L'accès est réservé uniquement aux usagers munis de leur carte de déchèterie pour professionnel. Tout usager se présentant avec une carte de



Ecrit par le 11 avril 2025

déchèterie pour particulier ou autre se verra refuser l'accès au site. Les professionnels ayant du retard sur le paiement de leurs factures correspondant à leurs passages précédents, ne seront pas autorisés à entrer sur le site. Les apports sont limités à 3 m3 par jour, tous types de déchets acceptés confondus et seul l'accès aux véhicules de moins de 3,5 tonnes est autorisé sur la déchèterie (Les poids lourds sont interdits). Un surveillant pratiquera systématiquement un contrôle à la barrière d'entrée, portant sur les cartes d'accès et les identités des professionnels ainsi que la nature des chargements.

### **Nature des apports**

Les apports des professionnels sont soumis au règlement intérieur actuellement en application, notamment : l'accès est réservé uniquement aux professionnels du territoire ou travaillant sur le territoire munis d'un justificatif et suivant la tarification en vigueur (deux tarifs de passages différents : du territoire = 28 € / passage, hors territoire mais réalisant un chantier sur le territoire = 48 € / passage). Certains déchets comme les DDS (déchets diffus spécifiques ménagers), pneumatiques, extincteurs, bouteilles de gaz et DEEE (déchet d'équipement électrique électronique) sont refusés.

Déchèterie de l'Isle-sur-la-Sorgue, Chemin agriculture. 04 90 21 43 11

[www.paysdessorgues.fr](http://www.paysdessorgues.fr)